



Valoriser de manière globale l'animation culturelle
FICHE ACTION N°15
Culture pour tous par un maillage et des événements
fédérateurs

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :
FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AUX NTIC

Référence à l'axe n° 3 du contrat de développement territorial 2007/2013 : Associer les dimensions environnementales, touristiques et culturelles au service de projets fédérateurs, vecteurs d'image.

Chef de file : Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

De mai à septembre 2007 un diagnostic culturel du territoire du Pays de Nevers Sud Nivernais a été réalisé. Il prend appui sur une enquête à laquelle ont participé plus de 63% des personnes contactées : 75 acteurs culturels (associations, équipements culturels...), 64 communes et 9 intercommunalités.

Ces travaux ont permis, outre le repérage des acteurs culturels du territoire, une meilleure connaissance du fonctionnement des activités culturelles du territoire. Les questionnaires portaient sur des informations diverses : activités, publics, moyens de communication, partenariats, projets, etc. L'analyse de ces données a abouti en une définition des problématiques du territoire, fondées sur :

Ses forces:

- Une offre culturelle importante sur l'ensemble du territoire avec des acteurs culturels dynamiques qui ont des projets et des demandes.
- Une pratique amateur bien présente sur l'ensemble du territoire et des activités de diffusion en nombre
- Une volonté de faire évoluer les équipements communaux mis à disposition pour les activités culturelles

- Une solidarité naissante entre les acteurs avec la volonté de créer des liens entre eux
- Des collectivités publiques locales intéressées, dont l'échelon communautaire qui est à encourager.

Ses faiblesses :

- L'accès aux activités artistiques reste différencié du fait de leur inégale répartition, surtout en ce qui concerne les équipements culturels (diffusion et accueil d'artistes en résidence de création)
- Le renouvellement des acteurs du secteur associatif est trop limité : vieillissement global des bénévoles
- Le public jeune demeure peu touché
- L'accroissement du nombre de spectateurs est difficile dans le domaine de la diffusion
- La valorisation du patrimoine est à encourager notamment en vue de souligner l'identité du territoire
- La communication (moyens et stratégie) des acteurs culturels reste à développer

C'est à partir de ces éléments que le projet territorial culturel du Pays a été défini à travers deux thématiques : l'animation culturelle du territoire et la valorisation du patrimoine.

Cette dernière est placée dans la fiche action n°11 intitulée « Mise en valeur du patrimoine et des milieux naturels ».

Résultats attendus et impacts de l'action :

Les interventions inscrites dans le projet territorial culturel du Pays permettront de :

- Faciliter la mise en réseau des acteurs
- Créer un maillage d'équipements culturels en dotant a minima le Sud du territoire
- Favoriser la création artistique
- Augmenter le nombre de personnes ayant accès à la culture notamment en touchant le jeune public
- Favoriser les actions permettant de développer les activités de pratique

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Contribution à la stratégie locale :

- valoriser de manière globale l'animation culturelle,
- agir pour l'organisation des territoires en faveur de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse communiquer et faire participer

Contribution à la stratégie régionale :

- le projet culturel du Pays de Nevers Sud Nivernais est fondé sur un diagnostic culturel partagé de son territoire.

Contribution à la stratégie de l'Etat :

- l'éducation culturelle et artistique participe au projet culturel du Pays

Plus-values

L'approche transversale du Pays permet de croiser les problématiques des différents domaines en lien avec la Culture : la jeunesse, l'éducation, les services à la population.

Les actions soutenues permettent de créer un cadre de vie plus homogène sur le territoire par une meilleure répartition de l'offre culturelle à une échelle pertinente, celle du Pays.

L'implication du Pays permettra une coopération entre les acteurs culturels conduisant à la mise en place de projets coordonnés et à la mutualisation des moyens.

Caractère intercommunal de l'action

L'ensemble des opérations proposées se fonde sur un diagnostic culturel réalisé en 2007 à l'échelle du Pays. La priorité est celle d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Caractère durable de l'action

La mise en réseau des acteurs permettra de redéployer les moyens sur le territoire et d'impulser une logique de complémentarité des actions. La politique culturelle du Pays intervient donc en complément du développement économique du territoire.

Dans le cadre de sa démarche de travail concertée, le Pays s'appuie sur les référents culturels du territoire : les directeurs des équipements culturels (Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre, Café Charbon, Centre d'art Contemporain) et des écoles d'enseignement artistique adhérentes de l'EPCC. Ils seront associés aux choix en matière de manifestations culturelles et d'éducation culturelle et artistique et consultés sur les différents projets étudiés. L'objectif assigné est de permettre un travail concerté pour des actions cohérentes sur le territoire.

Articulation Pays - Agglomérations - Villes intermédiaires

L'offre culturelle du territoire est marquée par un profond déséquilibre entre l'agglomération de Nevers et le reste du territoire. Ce déséquilibre est particulièrement accentué pour ce qui est des équipements culturels de qualité qui sont actuellement inexistantes dans les villes intermédiaires.

La priorité sera accordée au Sud Nivernais pour ce prochain contrat de développement territorial.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1

*Intitulé : Mise en réseau et promotion des acteurs culturels.
Accompagnement des porteurs de projets*

Pour doter le Pays de Nevers Sud Nivernais d'une ingénierie dédiée spécifiquement à son projet culturel territorial, un poste d'agent de développement culturel sera créé. Son rôle sera d'animer le réseau des acteurs, d'informer et d'accompagner les porteurs de projets, grâce aux financements du volet culturel du contrat de pays. L'agent de développement contribuera à la programmation de l'équipement culturel projeté par le Sud Nivernais et assurera la coordination pour l'étude de faisabilité de l'équipement culturel de grande capacité garantissant ainsi la cohérence des actions engagées en milieu rural et urbain.

2	<p><i>Intitulé : Favoriser la culture pour tous et soutenir la diversité des activités culturelles</i></p> <p>La culture doit aller à la rencontre des populations. Une attention toute particulière doit être accordée aux jeunes et aux enfants.</p> <p>Selon la volonté affirmée de la commission Culture du Pays, seront soutenues plusieurs manifestations culturelles chaque année. Une programmation annuelle sera définie par le biais d'un appel à projet. Plusieurs projets seront retenus chaque année.</p> <p>Les projets retenus auront pour finalité la diffusion d'un spectacle ou la réalisation d'œuvres d'art, présentés sur le territoire. Ces manifestations devront faire partie d'un projet global intégrant un travail avec les populations, dans le cadre de résidences par exemple, et impliqueront différents partenaires (écoles, centres sociaux, écoles d'enseignement artistique, maisons de retraite ou autres). Ces projets seront construits par des artistes locaux ou accueillis par des acteurs culturels bien implantés sur le territoire, menant des actions d'envergure associant les populations, et des organisateurs associatifs, communaux ou intercommunaux.</p> <p>Les projets ayant un caractère innovant, intégrant des secteurs artistiques peu représentés (arts visuels et arts de la rue) seront favorisés ainsi que les projets à destination de la jeunesse.</p> <p>Un règlement de cet appel à projet sera élaboré, il précisera la nature des dépenses qui pourront être subventionnées.</p>
3	<p><i>Intitulé : Valoriser les activités culturelles du territoire</i></p> <p>La qualité des réalisations proposées par les acteurs culturels du Pays de Nevers Sud Nivernais est pour partie conditionnée par les moyens matériels dont ils disposent. L'existant ne permettant pas d'atteindre le niveau souhaité, les aides du Pays de Nevers Sud Nivernais devront permettre de faire évoluer ces moyens au niveau requis.</p> <p>1- Parcs de matériel</p> <p>La constitution d'un parc de matériel de diffusion et de communication, destinés à une utilisation collective pour l'ensemble des acteurs du territoire sera soutenue. Il pourra être intégré à l'équipement culturel projeté dans le Sud Nivernais. Une étude précise du matériel présent sur le territoire, des besoins, des modes de gestion et d'utilisation possibles sera réalisée par l'ingénierie culture.</p> <p>2- Aide à la communication</p> <p>Un support de communication des manifestations culturelles du Pays pourra également être édité en prenant appui sur l'agenda culturel départemental en ligne sur le site Internet du Conseil Général. Ce support de communication intégrera les évènementiels et manifestations soutenus par le Pays mais pas de façon exclusive.</p> <p>3- Equipements culturels mobiles</p> <p>La réflexion sur les équipements cultures mobiles est engagée par le Pays pour lui permettre de structurer son territoire dans le domaine de la diffusion culturelle. L'ingénierie recrutée par le Pays aura pour mission d'étudier les besoins en ce domaine et de proposer des réponses adaptées.</p>
4	<p><i>Intitulé : Mailler le territoire en équipements culturels :</i></p> <p>Le maillage territorial des équipements culturels est essentiel. Le Pays soutiendra les études portant sur ces équipements ainsi que les aménagements, réhabilitations et acquisitions.</p>

	<p>1- Un équipement culturel structurant en milieu rural dans le Sud Nivernais Pour renforcer la cohérence territoriale, ce projet fédérateur doit être implanté en Sud Nivernais, conformément à la priorité du Pays. L'équipement devra offrir des conditions de travail professionnelles. Il affichera une réelle vocation culturelle : programmation pluridisciplinaire, résidences d'artistes et action culturelle, permettant d'associer la population. Une équipe professionnelle animera le lieu. Un projet identifié : ESCALE – Communauté de Communes du Sud Nivernais</p> <p>2 - Un équipement culturel de grande capacité et d'envergure interdépartementale Parce qu'il n'existe pas d'équipement adapté, le territoire accueille peu de manifestations culturelles d'envergure nationale. La création d'un équipement de très grande capacité pourrait permettre de proposer une offre encore plus variée et de renforcer le rayonnement culturel du territoire. La première déclinaison de cette action est l'étude de faisabilité de cet équipement porté par la communauté d'agglomération de Nevers et suivie par l'ingénierie culture. La réalisation de la phase opérationnelle pourra être envisagée à mi-parcours dans le cadre d'un avenant au contrat de territoire.</p> <p>3 - Trois autres projets d'équipements culturels Une réflexion est engagée pour soutenir la création ou le réaménagement d'espaces culturels supplémentaires permettant de renforcer le maillage des équipements culturels. Les équipements visés proposeront une programmation culturelle pluridisciplinaire, dans les domaines de la diffusion et de la pratique, les associations locales pourront bénéficier de cet espace. Trois projets ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement culturel de la commune de Guérigny - Ancien théâtre d'Imphy - Equipement culturel de la commune de Varennes-Vauzelles <p>La réalisation de cette action, sur la base d'une étude de l'existant et une analyse des besoins, pourra être envisagée à mi-parcours dans le cadre d'un avenant au contrat de territoire.</p>
5.	<p><i>Intitulé : Soutien à un évènement annuel fédérateur</i></p> <p><u>Voir fiche 13 - opération 5</u></p>
6.	<p><i>Intitulé : Contrat de ville intermédiaire de La Machine</i></p> <p>La ville de La Machine a inscrit au sein de son contrat de ville intermédiaire, un volet culturel développant les cinq projets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Amélioration de l'acoustique de la salle culturelle 2- Réhabilitation d'un local en salle de répétition pour la musique et notamment pour l'orchestre d'harmonie de la ville 3- Réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation de la bibliothèque <p>Les deux autres projets portent sur la valorisation du Musée de la Mine dont le Puit des Glénons est un élément majeur.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4- Rénovation du chevalement du Puit des Glénons 5- Restructuration du musée de la Mine.

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	Voir fiche « Mise en place d'une Equipe Territoriale d'Animation Permanente et d'Evaluation »
2 ; 3 ; 4 et 5.	Associations, collectivités et établissements publics.
6.	Ville de La Machine - dans le cadre de son contrat de ville intermédiaire

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatifs portant sur l'éco conditionnalité
2.	<p>Les manifestations retenues devront faire partie d'un projet global intégrant un travail avec des acteurs de plusieurs communes.</p> <p>L'intervention de la région se fera sur la base d'une stratégie culturelle territoriale pluriannuelle cohérente et hiérarchisée en termes de pratiques cibles et de publics cibles.</p> <p>L'intervention de la région se fera sur la base d'une programmation annuelle avec bilan N-1. La simple reconduite d'action ne sera pas éligible.</p>	
3.1	<p>L'intervention de la région se fera sur la base d'une analyse de l'existant, des besoins, des modalités de gestion mutualisée et d'utilisation optimale coordonnée.</p> <p>Les acquisitions pourront se réaliser de manière pluriannuelle sur la base d'un programme annuel d'acquisition et avec un bilan d'utilisation des acquisitions précédentes.</p>	
4.1	<p>L'équipement soutenu mettra en place de nombreux partenariats avec les autres acteurs du territoire et rayonnera à l'échelle du Pays.</p>	
4.3	<p>Les équipements culturels soutenus par le Pays répondront aux besoins de plusieurs communes.</p> <p>Le choix des équipements soutenus devra être fait de manière à assurer une cohérence dans la répartition des équipements sur le territoire.</p>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)			Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Voir fiche action 24 - « Mise en place d'une Equipe Territoriale d'Animation Permanente et d'Evaluation »				
2.	Pays	Région	Crédits sectoriels ou à défaut territoriaux	10 à 50% du montant éligible selon la qualité du projet et de la programmation	Volet 2
		Département	Crédits sectoriels	Arrêté en Commission Permanente	
3.1	Pays	Région	Crédits territoriaux	40 % de l'investissement	Volet 2
3.2	Pays	Région	Crédits territoriaux	70% du montant éligible pour la communication portant sur des évènementiels et des manifestations inscrites dans la programmation du Pays	
4.1	Pays	Région	Crédits territoriaux	40% / plafond de 100 000€	Volet 2
		Région	Crédits sectoriels		
	Pays	Etat	FNADT	30% / plafond de 300 000€	
		Europe	FEDER (3.3.b)		
4.2 et 3	Pays ADN	Région	Crédits territoriaux	Renvoi à l'avenant à mi-parcours	Volet 2
6.	Pays	Région	Crédits ville intermédiaire la Machine	40%- subvention à hauteur de 335 309€	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1. Implication des acteurs dans la commission Culture
2. Nombre d'opérations soutenues et leur diversité
3. Développement de partenariats